2021

SNPTAS CGT

Se Syndiquer

SE SYNDIQUER

Pourquoi être adhérent-e à la CGT ?

Etre adhérent.e à la CGT, c'est être **adhérent.e à la CGT dans son ensemble,** c'est pouvoir **réfléchir ensemble** sur ce que nous estimons être notre travail au sein des services, c'est pouvoir **lutter** contre les logiques de rentabilité que l'administration essaye d'imposer, c'est donc s'inscrire dans une large coordination de luttes faisant de la **solidarité** et de l'**unité** les armes pour combattre la logique économique du profit à l'oeuvre dans notre société.

Etre adhérent.e à la CGT, c'est pouvoir bénéficier **d'un droit à l'information et à la formation syndicale** (à l'Union Locale, à l'Union Départementale, à la Fédération Nationale de l'Équipement et Environnement, au Syndicat National PTAS ou à la Confédération), c'est pouvoir bénéficier d'**une liberté d'expression et du droit à la défense individuelle,** c'est aussi bénéficier d'un accompagnement localement et de voir ses droits préservés et défendus.

Le syndicat est l'outil dont se sont dotés les salariés pour défendre et gagner des garanties sociales, résoudre les difficultés individuelles et faire avancer le progrès social dans la société.

Comment devenir adhérent.e à la CGT ?

Pour être adhérent.e à la CGT, il suffit de se rapprocher du syndicat CGT en trouvant les coordonnées sur le site CGT : https://snptas-cgt.fr

Ce sera le paiement de la cotisation qui officialisera l'appartenance au syndicat puisque c'est cette cotisation qui alimente pour partie l'activité confédérale, fédérale et nationale mais aussi locale (UL, UD...).

Lutter…

Solidarité…

Unité…

La cotisation garantie l'indépendance à l'égard de l'administration et des pouvoirs publics. Fixée par chaque syndicat, elle est proportionnelle aux revenus de chaque adhérent. Les statuts confédéraux prévoient qu'elle soit fixée à **1% du salaire net, primes comprises, par principe d'égalité**.
Pour une gestion pratique et régulière, le Syndicat National PTAS encourage le prélèvement automatique.

RAPPEL le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un **crédit d'impôt** sur le revenu égal à **66%** des cotisations annuelles versées dans la limite de 1% du revenu brut imposable. Si vous n'êtes pas imposable, le trésor public vous remboursera donc 66% du montant de vos cotisations.

Participer
Décider
Se former
S'informer

Être syndiqué-e à la CGT ouvre des droits

Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué-e-s. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT.

Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite ;

Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative.

Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion.

La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales.

Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : le service, local régional, national...

Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun-e pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble.

La presse confédérale est ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

Ensemble : mensuel adressé à l'ensemble des adhérents de la CGT.
La NVO et NVO.fr : le bi-média pour tous les syndiqué-e-s.
Options : mensuel pour les ingénieurs, cadres, techniciens.

SNPTAS CGT

PERSONNELS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
MINISTÈRE DE LA MER

30 Passage de l'arche - 92055 - La Défense cedex
01 40 81 83 12
snptas.cgt.syndicats@i-carre.net